

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-1174

présenté par

M. Mattei, M. Barrot, M. Bourlanges, Mme El Hairy, M. Laqhila et les membres du groupe du
Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 81**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de soutien à l'investissement local : il propose de revenir au lissage sur un an actant l'entrée ou la sortie d'une collectivité de la dotation budgétaire politique de la ville, et non sur 3 ans, seuil plus pénalisant pour les collectivités, en supprimant la modification introduite par l'alinéa 10 de l'article 81.